



**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire
du Mardi 29 Avril 2014 à 19 h 00
à l'Espace Valdaine à La Bégude de Mazenc**

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 34

Nombre de procurations: 3

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, A. LACHENS, G. MORENAS, N. NELSON, Cl. PUECH, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, M.-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J.-P. FABRE, J.-L. ARMAND, J.-M. AUDERGON, J.-P. BERNON, Ph. BÉRRARD, M. ROUSSET, J.-C. ROZ, R. PALLUEL, P. ESPIE, F. JEAN, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, D. GIRY, F. JOST, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur CADIER Olivier (pouvoir à Mme Ch. PRIOTTO)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à Mr J.-P. BERNON)

Monsieur MASSON Laurent (pouvoir à Mme N. BLANC)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur TERROT Serge (Suppléant Mr D. GIRY)

Étaient absents :

Monsieur DOREY Jean

Madame MARTIN Michèle

1- Ouverture de la séance par le Président

Le Président, J.-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

Le Président, J.-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J.-M. AUDERGON donne la parole à M.-A. BARBE Maire de La Bégude de Mazenc

M.-A. BARBE informe que la commune compte 1554 habitants avec environ 200 élèves ce qui explique les travaux devant le Parc et l'aménagement du pont sur la RD9. L'assainissement existe depuis 20 ans mais tous les secteurs de la commune de sont pas encore raccordés, au cours du 2^{ème} semestre des travaux débiteront au Sage. La station d'épuration nécessitera elle aussi des aménagements. Une supérette U ouvre demain.

2 - Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2014

J-M. AUDERGON explique que la nouvelle équipe n'a pu dans les délais impartis rentrer dans le détail des budgets. Ceux-ci ont été travaillés par l'équipe précédente sur la base des comptes administratifs en prenant en compte, les dépenses incompressibles, les programmes et les opérations engagées. Il rappelle que les décisions modificatives ou un budget supplémentaire pourront intervenir en cours d'année.

Délibération n°31/014 :

Considérant les lois de finances et notamment celle de 2014,
Considérant que les collectivités locales à FPU et à fiscalité mixte doivent voter les taux des différentes taxes,
Considérant les éléments transmis par les services fiscaux, les données s'établissent ainsi :

	Bases notifiées 2014	Taux 2013
CFE	1 356 000	22.06%
TH	14 435 000	8,54%
TFB	10 851 000	0.2%
TFNB	265 100	3,37%

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2014 de la Communauté de Communes ne nécessite pas une hausse des taux de la fiscalité.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- **FIXE le taux de la CFE 2014 à 22.06%**
- **FIXE le taux de la TH 2014 à 8.54%**
- **FIXE le taux de la TFB 2014 à 0.2%**
- **FIXE le taux de la TFNB 2014 à 3.37%**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

3 - Examen et vote des budgets primitifs 2014

Un exemplaire des Budgets Primitifs 2014 a été adressé à chaque conseiller communautaire. Jean-Marc AUDERGON informe que les budgets seront votés dans son ensemble et non chapitre par chapitre. Les dépenses et recettes ont augmenté avec l'extension de périmètre.

J-M. AUDERGON explique que vu le laps de temps très court, le conseil communautaire votera le budget présenté par la mandature précédente en tenant compte à la base des comptes administratifs 2013 et des dépenses incompressibles.

Budget Général

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 3 393 082.00 €
Total des recettes : 3 393 082.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 438 281.00 €
Total des recettes : 438 281.00 €

Le Budget Général est accepté à la l'unanimité des délégués présents (1 abstention : Mme Cl. PUECH).

Ch. PRIOTTO demande pourquoi la participation au SMBRJ augmente pour 2014 ?

R. PALLUEL explique que le programme d'entretien sur les rivières est élargie avec les 6 nouvelles communes, s'ajoute à cela l'étude sur le futur contrat de rivière (qualité de l'eau, continuité écologique), et le financement de l'étude sur la véloroute et honoraires ...

Budget Annexe 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 48 637.00 €

Total des recettes : 48 637.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 67 700.00 €

Total des recettes : 67 700.00 €

Le Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

R. PALLUEL informe que l'immobilier d'entreprises comprend 4 ateliers et un logement pour une surface d'environ 1 000m². Il propose une visite de l'immobilier de l'entreprise et de la ZA de Boulagne pour ceux qui le souhaitent.

Budget Annexe 2 – Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 8 002.00 €

Total des recettes : 8 002.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 602 382.00 €

Total des recettes : 602 382.00 €

Le Budget Annexe 2 "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

R. PALLUEL explique que la CCPD a acquis 2 parcelles. Un emprunt de 200 000€ a été contracté pour l'acquisition et la maîtrise d'œuvre. Cette dernière a été confiée à Green Concept et Naldéo, l'étude opérationnelle est en cours.

Ch. PRIOTTO demande la superficie des lots.

R. PALLUEL informe qu'ils font entre 700 m² et 2000-3000m², un village d'entreprises est prévu.

Budget " Déchets ménagers et assimilés"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 168 533.00 €

Total des recettes : 1 168 533.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 309 421.00 €

Total des recettes : 309 421.00 €

Le Budget "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des délégués.

Le Président, J-M. AUDERGON explique que la 1^{ère} réunion du bureau s'est tenue. Un mouvement de délégation a été effectué : Philippe BERRARD à la gestion des déchets et Patrick CHALAMET aux marchés publics, DSP, travaux et bâtiments.

Philippe BERRARD explique que cet été il y aura une brigade verte comme en 2013.

Ch. PRIOTTO demande sous quelle forme va prendre cette brigade verte.

Ph. BERRARD dit comme en 2013, une personne avec un camion.

Budget " Régie de distribution de chaleur"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 60 888.00 €
Total des recettes : 60 888.00 €

Section d'investissement

Total des dépenses : 44 514.00 €
Total des recettes : 44 514.00 €

Le Budget "Régie de distribution de chaleur" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

M-A. BARBE indique que le réseau de chaleur est situé au Parc de la Baume à Dieulefit. La Maison de la Céramique, l'école maternelle, la crèche et Leis Eschirou (**MAPAD**) sont raccordés. Une réserve de chaleur est disponible (Extension MAPAD et maison carrée); une étude a été réalisée pour des riverains mais le projet d'extension du réseau de chaleur n'apparaît pas viable au vu du nombre peu important de riverains intéressés.

4 - Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles du Pays de Dieulefit - Année 2014.

J-M. AUDERGON propose d'augmenter l'enveloppe dédiée de 4 500€ (dépenses imprévues) soit 34 500€.

Ch. PRIOTTO dit que l'association Bizz'art est en période de remaniement. La commune a reçu l'association mais ne les trouve pas prêt sur leur programmation et propose de reporter la subvention et d'étudier avec eux la programmation de la manifestation.

J-M. AUDERGON propose d'augmenter l'enveloppe de 4 500€ et de reporter la décision de subvention pour la Bizz'art.

Délibération n°32/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes s'est doté d'un règlement d'aide aux manifestations culturelles par délibération du 26 mars 2009.

La présélection des dossiers a été faite en février par un groupe constitué d'élus et a été ensuite présentée en mars à la Commission Tourisme-Culture qui, après discussions et modifications, fait les propositions suivantes :

- Une augmentation de l'enveloppe de 30 000 € à 34 500 € correspondants à l'extension du territoire et la prise en compte de projets structurants issus des 6 communes ayant rejoint la CCPD. Pour information 21 dossiers ont été déposés en 2014 contre 18 en 2013.
- Une sélection des projets et une répartition de l'enveloppe comme suit :

Manifestations Associations	Lieux	Esthétiques	Période d'action du projet	34 500 € 30 000 €		
				Montant 2014 sollicité	Montant 2014 proposé	Montant 2014 proposé
Appel d'Air Chorégraphie Contemporaine	Dieulefit	Danse et vidéo	Avril	4 000	3 000	2 400
Chemins et Oasis Bizz'art Nomade	Dieulefit Bourdeaux Montjoux	Prédominance concerts + autres esthétiques	Juillet et automne	5 000	5 000	4 000

Eclats <i>Scène du Balcon</i>	Dieulefit	Chansons musiques	Sept.	5 000	5 000	4 000
Musiques d'1 Siècle <i>Musiques d'1 Siècle</i>	Dieulefit	Musique classique et contemporaine	Année hors été	2 700	2 700	2 400
Classicarpa 2014 <i>Pradel Associat°</i>	Le Poët- Laval	Musique classique	Année hors été	2 500	1 000	900
Journées Musicales <i>Chemins de Pierre</i>	Dieulefit et Vesc	Musique classique	Juillet	800	800	700
Concerts d'Hiver <i>Pro Musica</i>	Dieulefit et La Roche	Musique classique	Année hors été	2 500	800	700
Evènements et Concerts <i>Chapelle St Jean</i>	Crupies	Concerts différents styles	Juin à août	700	0	0
Festival de Jazz <i>Nuée de Jazz</i>	Le Poët- Laval	Jazz	Juillet	2 000	2 000	2 000
Festival Musique <i>Couleur Musicale</i>	Le Poët- Laval	Musique Classique	Août	5 000	0	0
Spectacles Petites Formes <i>Les Ateliers de l'Oranger</i>	Dieulefit	Lectures, contes, marionnettes, expo, musique	Année hors été	500	500	500
Programmation Culturelle <i>Bergerie de Peyrache</i>	Bouvières	Théâtre Musique	Année hors été	1 349	1 000	900
Le Théâtre entre en Campagne <i>Mirandole et Cie</i>	Communes en cours	Théâtre commedia dell'arte	Eté	5 000	1 600	1 400
Le(s) malade(s) imaginaire(s) <i>Le Fenouillet</i>	Communes en cours	Théâtre	Eté en priorité	3 000	0	0
Tournée Bal AB <i>Teatri del Vento</i>		Danse contemporaine pour scolaires	Année hors été	2 100	0	0
Festival Les Nouvelles du Conte	Bourdeaux Crupies	Conte	Juillet-août	3 500	3 500	3 500
Saison de Marionnettes <i>Samildanach</i>	Le Poët- Laval	Marionnettes	Juillet et hors été	2 500	1 500	1 200
Rétrospective F.Legrand <i>Centre d'Art</i>	Le Poët- Laval	Expositions	Avril à août	800	800	800
Exposit° Temporaire <i>Musée du Protestantisme</i>	Le Poët- Laval	Expositions	Mai à sept.	1 592,50	800	800
Art Sauvetage et Résistance <i>PmH</i>	Dieulefit et 2 ou 3 communes en cours	Expositions	Automne	3 000	2 500	2 000
Festival BD <i>Vivre au Village</i>	La Bégude de Mazenc	BD et livres jeunesse	Octobre	2 300	2 000	1 800
				55 841,5	34 500	30 000

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- VALIDE la somme de 34 500€ allouée aux subventions des manifestations culturelles associatives ;

- DECIDE de reporter la subvention allouée à l'association Bizz'art Nomade ;
- VALIDE les autres demandes de subventions présentées ci-dessus pour les montants proposés ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

6 - Désignation des délégués au SITOM de la Région de Montélimar - Le Teil.

Délibération n°33/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que le Conseil Communautaire doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Montélimar.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes au SITOM de la Région de Montélimar - Le Teil

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Philippe BERRARD	Gérard CUER
Christine PRIOTTO	Patrick ESPIE
Jean-Yves ROSSIGNOL	Alain de LESTRADE

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

7 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion - Jabron.

Délibération n°34/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que le Conseil Communautaire doit désigner 8 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion - Jabron.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin du Roubion - Jabron :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Louis ARMAND	Guy BOMPARD
Francis JEAN	
Frédéric JOST	Pierre COLOMB
Éric LOISEAU	
Claudine PUECH	Yves JOUCLARD
Robert PALLUEL	
Philippe REYNAUD	Geneviève MORENAS
Jean-Claude ROZ	

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

8 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin Lez (SMABL).

Délibération n°35/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que le Conseil Communautaire doit désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Lez.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin Lez :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Claire CHASTAN	Martine JULIEN
Franck MUCKE	Myriam MONNIER
Pierre PUTOUD	Marc RASPAIL
André TIXIER	Jean-Paul TERROT

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

9 - Désignation des délégués au Syndicat Mixte - 5ème Pôle).

Délibération n°36/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON précise qu'il faut désigner 5 délégués pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Mixte - 5 Pôle.

Le Président procède à l'appel de candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Mixte - 5ème Pôle :

Jean-Marc AUDERGON
Marc-André BARBE
Éric BOUVIER
Robert PALLUEL
Fabienne SIMIAN

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

10 - Désignation des délégués au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

Délibération n°37/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON précise qu'il faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Départemental de Télévision.

Le Président procède à l'appel de candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- DÉSIGNE pour représenter la Communauté de Communes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick FAYN	Daniel BRUN
Fabienne SIMIAN	Franck MUCKE

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11 - Perception du montant calculé des préjudices occasionnés lors de dépôts sauvages.

D. ARNAUD explique que plusieurs dépôts sauvages à Aleyrac ont été signalés à la gendarmerie. La CCPD calcule le coût passé pour l'enlèvement des déchets.

Ch. PRIOTTO dit que l'on a délégué le pouvoir de police à la CCPD mais finalement ça n'a pas été possible. A Dieulefit, la policière municipale peut verbaliser, les maires le peuvent aussi. Elle propose une réunion afin d'en discuter.

D. ARNAUD informe que si la personne n'accepte pas de payer le préjudice calculé c'est une amende de 740 € qui peut être demandée par le procureur.

J. QUINQUETON dit que c'est une délibération de principe qui sera généralisée à tous les cas.

Délibération n°38/014 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que dans le cadre du suivi régulier du service de collecte des déchets, différents dépôts sauvages de déchets peuvent être constatés sur les communes du territoire. Lorsque ces dépôts sont importants une plainte est déposée en gendarmerie afin d'identifier l'auteur de ces infractions et pour que celui-ci s'acquitte du montant correspondant au préjudice occasionné : coût de gestion et d'évacuation de ces déchets.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :

- ACCEPTE que la CCPD facture le montant calculé des préjudices aux auteurs de l'infraction identifiés par la gendarmerie au vu d'un état liquidatif qui détaille les frais occasionnés ;

- AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12 -Décisions du Président (mandat précédent)

Décision n°02/2014 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de rechercher une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension de la ZAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc.

Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), 6 offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées selon les critères indiqués dans le règlement de consultation : Valeur technique et financière de l'offre 50%, Prix global des prestations (50%).

Mandataire	Note Technique 50%	Prix € HT	Note prix 50%	Note totale	Classement
NALDEO	7.5	28 710.00	10	17.5	2
Agence Planisphère	8.5	46 177.00	3.92	12.42	5
Green Concept	10	34 076.00	8.13	18.13	1
BEAUR	9	53 600.00	1.33	10.33	6
BEAC	7.5	35 092.73	7.78	15.28	3
Agence Babylone	7	41 379.32	5.59	12.59	4

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, **DÉCIDE** de signer un contrat avec Green Concept pour un montant de 34 076.00 € HT soit 40 891.20 € TTC.

Décision n°03/2014 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux pour "Scénographie et aménagement de l'espace d'exposition permanente de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit".

Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres ont été analysées selon les critères indiqués dans le règlement de consultation : Valeur technique de l'offre 40% et Prix des prestations 60%.

Candidat	Prix HT	Note Prix	Note technique	Note Totale	Classement
Lot 1 - Agencement général : menuiserie, vitrerie, peinture (37 000 €HT)					
X+S Aménagement	64 581,00	1.17	8	8,38	7
ALBAKA	42 992,00	8.80	8	16,28	4
Sarl ARTEKIT	33 940,88	12	6,4	17,99	2
STANDPUB	34 463,20	11.81	3,2	14,60	6
ELLIPSE Bois	45 640,30	7.87	8	15,31	5
JP CREA BOIS	36 791,00	10.99	7,2	17,75	3
DESRANGES	35 118.94	11.59	8	19,59	1
EQUIMUSEUS	84 794,00	0	7,2	7,20	8
Lot 2 - Fourniture et installation de matériel audiovisuel (5 200 €HT)					
SNEF	7 731,83	7,21	8	15,21	5
TOPOCAD	5 524.00	12	7.2	19.20	1
ADEVA	6 705,00	9,43	7,2	16,63	3
INTERMUSE	5 540,00	11.96	7,2	19,16	2
PIOLLET	6 349,21	10.21	3,2	13,41	6
MEN	7 490,00	7,73	6,4	14.13	5
Lot 3 - Production audiovisuelle (4 900 €HT)					
INTERMUSE Eurl - Saint Martin de Gurson (24)	6 680,00	Lot Infructueux			
AsNoProd - Valence	12 175,00				
KALEO Sarl - Prades-le-lez (34)	16 905,00				
Lot 4 - Signalétique, impression numérique (6 000 €HT)					
Les Ateliers GUEDJ	7 442,00	10,18	7,2	17,38	2
D2eV	8 896,80	7,48	7,2	14,68	3
Techni Plastik Signalisation	11 576,00	2,51	8	10,51	5
STANDPUB	7 522,00	10,04	3,2	13,24	4
MEDIAMAX	6 463,80	12	8	20,00	1
Lot 5 - Eclairage, électricité (3 900 €HT)					
SNEF	5 769,05	6,56	7,2	13,76	2
BONNEFOND	3 968,96	12	4,8	16,80	1
PIOLLET	5 817,61	6,41	3,2	9,61	3

Le Président, **CONSIDÉRANT** les offres économiquement les plus avantageuses conformément aux dispositions de l'article 1er – 1 du CMP,

DÉCIDE de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Agencement général : menuiserie, vitrerie, peinture : Menuiserie DESGRANGES pour un montant de 35 118.94 €HT soit 42 142.73 €TTC.

- Lot 2 - Fourniture et installation de matériel audiovisuel: Entreprise TOPOCAD pour un montant de 5 524.00 €HT soit 6 628.80 €TTC.
- Lot 3 - Production audiovisuelle : le lot est déclaré infructueux.
- Lot 4 - Signalétique, impression numérique : Entreprise MEDIAMAX pour un montant de 6 463.80 €HT soit 7 756.56 €TTC.
- Lot 5 - Eclairage, électricité : SARL BONNEFOND pour un montant de 3 968.96 €HT soit 4 762.75 €TTC.

Le montant total des marchés s'élève à 51 075.70 €HT, l'estimation de la maîtrise d'œuvre déduit le lot 3, à 52 100 €HT.

Décision n°04/2014 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager la réalisation d'un reportage photographique des potiers du territoire du Pays de Dieulefit en complément de ceux réalisés dans le cadre de la marque collective "Dieulefit Original" en 2011.

Le Président, **DÉCIDE** de signer une commande avec Anna PUIG ROSADO pour un montant de 2 966 € net de toutes taxes, pour la réalisation de 32 portraits.

Décision n°05/2014 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux pour "Scénographie et aménagement de l'espace d'exposition permanente de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit".

Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), le lot n°3 a été déclaré infructueux et une nouvelle mise en concurrence a été engagée pour laquelle 5 offres ont été présentées et analysées selon les critères indiqués dans le règlement de consultation : Valeur technique de l'offre 40% et Prix des prestations 60%.

Candidat	Prix HT	Note Prix	Note technique	Note Totale	Classement
Lot 3 - Production audiovisuelle (4 900 €HT)					
Pierre VELLA	4 800.00	7.98	6.4	14.38	5
AsNoProd	3 595.00	12	4.8	16.8	3
Arpents Films	4 520.00	8.91	8	16.91	2
Yannick BONNEFOY	4 900.00	7.64	7.2	14.84	4
Le 5ème Rêve	4 500.00	8.98	8	16.98	1

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er}- 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec "Le 5^{ème} Rêve" pour un montant de 4 500.00 € HT soit 5 400.00 € TTC.

Décision n°06/2014 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à des prestataires

- la création graphique
- la fabrication et pose
- la traduction des textes

de panneaux de signalétique patrimoniale.

Après consultation de

- trois prestataires pour le graphisme, par courriel en date du 24 décembre 2013

- cinq prestataires pour la fabrication et pose, par courriel en date du 26 décembre 2013
- trois prestataires pour la traduction, par courriel en date du 11 février 2014,
- deux offres ont été transmises pour le graphisme
- trois offres ont été transmises pour la fabrication et pose dont deux conformes
- deux offres ont été transmises pour la traduction

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

Références et expériences : 50%

Prix proposés : 50%

Prestataires	Prix HT	Note réf. et exp.	Note prix	Note totale	Classement
Graphisme					
J.P. BOS	4 670	10	8,89	18,89	1
L. RENBERG	4 200	5	10	15	2
Fabrication et pose					
Visio Technique	Offre non conforme				3
Thomas Vitraux	11 876,73	10	7,68	17,68	1
3D Incrust	9 634,50	7	10	17	2
Traduction					
S. ARSCOTT	540	10	4,58	14,58	1
J. BURN-RUPP	350	4	10	14	2

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante dans chacune des catégories

DÉCIDE de signer une commande avec les prestataires suivants :

- JP BOS pour un montant de 4 670 € HT net de toute taxe
- Thomas Vitraux pour un montant de 11 876,73 €, soit 14 852,08 € TTC
- S ARSCOTT pour un montant de 540 € net de toute taxe

pour la création, la fabrication et pose et la traduction de panneaux de signalétique patrimoniale.

13- Questions diverses

D. BRUN demande que pour la constitution des différentes commissions, les communes puissent recevoir une note sur les dossiers traités, notamment la fibre optique (FTTH) et l'urbanisme suite aux nouvelles lois qui vont sortir, pour que les conseillers municipaux soient informés.

J-M. AUDERGON rappelle que certains dossiers seront examinés en Comité des maires, typiquement le cas de la FTTH et du SCOT.

Ch. PRIOTTO demande si la DSP qui va être engagée pour la gestion des crèches sera lancée pour les 3 structures ?

P. STADLER explique que c'est la préfecture qui a demandé que la CCPD engage une DSP. Il y aura 2 lots (1 lot pour les crèches de La Bégude de Mazenc et Dieulefit et 1 lot pour la crèche de Bourdeaux).

P. CHALAMET informe que l'association qui gère la crèche de Bourdeaux fonctionne bien. Le taux de fréquentation est satisfaisant.

P. ESPIE informe qu'une réunion a lieu le 15 mai sur la dématérialisation. Il demande à la CCPD de s'occuper du recensement des besoins des communes.

Ch. PRIOTTO propose de le faire via l'association des Maires (élue pour représenter le canton de Dieulefit).

J. QUINQUETON dit que la DDFIP a organisé deux réunions pour présenter le passage au 01 janvier 2015. Cela ne nécessite pas beaucoup de dépenses, mais il conseille aux communes d'établir des devis pour ensuite voir avec le service DDFIP.

Le Conseil est clos à 21h00

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
	PUECH Claudine	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	ROZ Jean-Claude	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	JEAN Francis	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	GIRY Denis	
VESC	TIXIER André	